



Prix « JEAN PROUVÉ », LE MOBILIER SCOLAIRE DE DEMAIN

> L'appel à projet des écoles

1 – Sujet du concours

Dans le cadre de la refondation de l'école, le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), en collaboration avec le VIA-UNIFA et l'UGAP et en liaison étroite avec le ministère de la culture et de la communication engage une consultation de design, sur la base d'un prix « Jean Prouvé ». Cette consultation vise à interroger les pratiques pédagogiques (pratiques numériques, approches collaboratives...) et les usages à travers la conception du mobilier (assise et plans de travail). Elle est ouverte à toutes les écoles de design Les propositions peuvent librement couvrir une ou plusieurs situations : école maternelle, élémentaire, collège, lycée.

Ces équipements sont aussi le support pour questionner l'espace de la classe. La démarche vise donc à appuyer l'évolution de l'école de demain souhaitée par le ministère de l'éducation nationale, dans une dimension innovante et prospective. En ce sens, les écoles d'enseignement supérieur de design sont très bien placées pour questionner les transformations matérielles et immatérielles d'une école en refondation.

Placer ce prix sous l'égide de Jean Prouvé impose aussi une exigence dans les méthodes et les attendus à la hauteur de cette figure tutélaire du design français. Sans prétendre à une concordance des temps, la crise environnementale amplifiée par le dérèglement des modèles économiques et industriels que connaissent nos sociétés développées, évoque les années d'après-guerre lorsque Jean Prouvé tente de réinventer des modes de production efficace, contraint par une réelle frugalité. On sait combien il aura, par l'observation et l'expérimentation, rêvé ce monde nouveau et, d'une certaine manière, lui aura donné forme.

C'est donc à la fois ce terrain et l'engagement attendu, ainsi que l'esprit Jean Prouvé qui esquissent le niveau d'investigation souhaité pour ce prix.

Le climat à l'école, le numérique, l'espace, les flux, le corps

La refondation de l'école se préoccupe nécessairement du **climat scolaire**, enjeu majeur, notamment par l'attention portée à la qualité de vie à l'école, la qualité des outils, des temps, des espaces, l'attention portée au corps, aux déplacements. Cette ambition implique un cadre de vie scolaire soucieux de **bienveillance** et de bien-être qui, tout en satisfaisant les besoins matériels de l'enfant, vise également le développement d'un sentiment de confiance, le plaisir à travailler. Le mobilier scolaire peut jouer un véritable rôle dans ce processus.

Les outils évoluent et le numérique modifie fondamentalement toutes les activités humaines et notamment celles liées à la diffusion et au partage des connaissances. Cette révolution nous oblige à repenser autant les systèmes techniques que les systèmes sociaux. L'école, dans son dessein d'émancipation de l'individu et de formation du citoyen par l'éducation, est particulièrement concernée par ce fait majeur. Elle s'accorde désormais pour intégrer les outils numériques dans le projet éducatif.

Le **numérique** n'est pas seulement un nouvel équipement technique mis à la disposition de l'enseignant et de l'élève. Par sa nature, il influence profondément la structure même de l'apprentissage du savoir au point de remettre en cause l'organisation matérielle et spatiale de la salle de classe et de l'école en général. Pour se convaincre de ce bouleversement à venir, peut-être faut-il se rappeler ce que fut l'arrivée du numérique dans l'entreprise, comment il modifia radicalement l'espace du bureau par la réorganisation des fonctions et de leur temporalité, la séparation statique par discipline disparaissant au profit du décroisement et de la polyvalence des espaces et des aménagements.

Comme pour le bureau en son temps, la prise en compte du numérique oblige désormais l'école à penser son organisation non seulement à partir d'espaces polymorphes et reconfigurables, mais aussi son corolaire, celui des flux. Ces flux, que l'on observe tout autant du côté de l'information que du côté des élèves, des enseignants, isolés ou regroupés, en des figures perpétuellement changeantes, ne sont pas seulement un problème à résoudre mais, tout au contraire, un composant dynamique pensé en tant que tel, qui participe à la refondation de l'école.

Le **corps** est *in fine* au cœur de ces interactions spatiales, sociales et techniques. Si l'on ajoute la question de la durée et des rythmes, le corps entre en résonance permanente avec son environnement matériel de façon affective, sensorielle même, et effective, usuelle. Ces évidences ont cependant rarement été considérées pour

nourrir une recherche de satisfaction des besoins matériels de l'élève, le mobilier doit y participer.

Le mobilier

Le cadre de recherche de ce prix ne concerne pas la réorganisation globale des écoles mais se concentre sur l'assise et le plan de travail pour les maternelles, primaires, collèges et lycées. Toutefois, nous considérons que la prise en compte du contexte et des enjeux, rapidement esquissés ci-dessus, peuvent donner la mesure des ambitions dans les attendus. Le mobilier doit satisfaire aussi bien les différentes stations dans la mobilité permanente des corps que les reconfigurations permanentes des espaces. Il doit permettre tout à la fois le travail individuel et collectif, dans des situations de concentration, de réception, d'apprentissage, d'expérimentation, de monstration, etc.

Ces attendus n'ont de sens qu'à travers l'étude exigeante des 4 domaines possibles – maternelle – primaire – collège – lycée : le capital d'attention, la dynamique des corps, la compréhension des espaces et leur échelle, l'évolution dans un monde collectif plus ou moins ouvert, la relation aux enseignants et assistants d'éducation, l'acte d'apprendre, agir seul ou ensemble, le confort...ne peuvent faire l'économie de focus très qualitatifs selon ces quatre situations. Le présent appel à projets sera très soucieux de la considération des contextes dans les projets.

Les réponses attendues sont **prospectives** ; c'est-à-dire qu'elles anticipent, dans un devenir relativement proche, des pratiques, voire des ruptures dans des pratiques, fondées sur un certain nombre d'informations et d'observations de situations identifiées

Les réponses attendues sont **audacieuses** ; c'est-à-dire qu'elles affirment des points de vues conceptuels et créatifs singuliers, pleinement assumés –

Les réponses attendues sont **réalisables** ; c'est-à-dire que les matériaux et les techniques de production sont, d'une part, adaptés à la nature du projet et, d'autre part, sont opérationnels ou en passe de l'être –

Les réponses attendues sont **ergonomiques** ; c'est-à-dire qu'elles satisfont l'ensemble des confort d'usage assignés à ces mobiliers.

Les réponses attendues sont **respectueuses** de l'ensemble des actions associées à l'usage premier du mobilier (mobilité, maintenance, entretien des espaces).

La consultation des actes du colloque du 27 Mai 2014 est un apport essentiel au contenu du sujet :

2 – Règlement du concours

- Conditions de participation :

Le présent concours est ouvert à : toutes les écoles de design

Sont admis à concourir : tous les étudiants sous statut scolaire et inscrits dans un établissement

- Condition d'inscription des écoles

L'inscription préalable des écoles est obligatoire, s'effectuera à partir du 20 juin et jusqu'au 15 Octobre 2014. En s'inscrivant l'école s'engage à mettre en place un (ou des) atelier(s) dans le cadre de son programme pédagogique, selon un protocole et un calendrier en phase (accord) avec ceux de l'organisateur du concours. Les étudiants ne peuvent répondre individuellement et librement au concours. Seuls les dossiers accrédités par l'école sont recevables. Dès l'inscription, l'école nomme un représentant (enseignant référent) qui assure la communication entre l'école et l'organisateur et applique le protocole d'anonymat qui lui sera transmis à l'inscription de l'école.

L'inscription de l'école se fait à l'adresse suivante :

Courriel : prix.jean-prouve@education.gouv.fr

L'école précise dans le courriel d'inscription :

- Nom et adresse de l'école
- Nom, courriel, téléphone du professeur référent.

- Mise en place et déroulement des ateliers

Les ateliers se déroulent dès la rentrée scolaire (2014/2015) sur une période courant jusqu'à la date d'envoi des projets (10 Décembre 2014). Ils concernent les étudiants en formation post-bac. Les propositions peuvent être collectives ou individuelles. L'école, à sa demande, peut bénéficier d'une présentation détaillée du concours et de ses attendus par une personne mandatée par l'organisateur, soit en phase de lancement, soit en phase intermédiaire.

- Réception et contenu des dossiers

Les dossiers sont envoyés impérativement avant le 10 décembre 2014 sur support CD ou USB, par voie postale : l'adresse vous sera communiquée ultérieurement par mail.

L'enseignant référent sera garant du suivi et de l'anonymat des dossiers et aura recueilli le support numérique avant envoi par les soins de l'école.

Chaque dossier est réalisé en un seul fichier numérique (format PDF exclusivement, 10 Mo maximum), constitués des éléments suivants :

- Une note d'intention (1 500 signes maximum) : contexte, acteurs, enjeux clés,
- Une note conceptuelle (1 500 signes maximum) : parti-pris, objectifs, solution,
- 3 ou 4 diapositives d'esquisses et de croquis préparatoires (maximum),
- 3 diapositives :
 - Le projet finalisé (vues globales, détails),
 - Le projet dans son contexte spatial (implantation, scénario),
 - Le projet sous son aspect technique (matériaux et cotations, géométriques, éclatés)

Aucune restitution des supports CD ou USB fournis par l'école ne sera effectuée par l'organisateur.

- **Identification et anonymat**

La présentation des dossiers au jury est anonyme. Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les candidats ne signeront pas leurs projets mais apposeront le numéro d'anonymat qui leur sera communiqué par l'enseignant référent, en haut à droite de chaque document et sur le support CD (ou USB) et sa boîte.

- **Sélection des projets**

La sélection se fait en deux temps liés :

- 1^{er} temps - Présélection des meilleurs projets : entre le 10 et 15 décembre 2014 et la base de compléments demandés pour le 20 janvier 2015.
Les nommés, avec l'appui de leur école, s'engagent à produire une maquette échelle 1/10^{ème} et/ou des visuels, en vue de l'exposition finale des projets.
- 2^{ème} temps - Sélection des projets lauréats sur la base de compléments demandés : entre le 20 et le 30 janvier 2015.

Sur la base des propositions présélectionnées le jury choisira celles qui, en termes formels et techniques, seront considérées comme les plus abouties. Elles feront l'objet d'un développement sous la forme de maquettes fonctionnelles (prototypes).

Aucun quota n'est fixé dans les phases de présélection et de sélection. Seule la qualité des propositions importe. Par ailleurs, et dans le même esprit, le jury décide ou non de couvrir les quatre niveaux : classe maternelle, élémentaire, collège, lycée.

- **Prix : financement du développement des maquettes et des prototypes**

Les lauréats du concours se verront offrir le financement du prototype de leur projet.

Les prototypes sont réalisés sous la responsabilité des écoles dont sont issus les lauréats. VIA finance les prototypes dans le cadre d'une convention passée avec chaque école et sur la base d'une présentation de devis de réalisation par des prestataires extérieurs à l'école ou d'achats de matériaux. Chaque prototype, propriété de l'école, est mis à la disposition des organisateurs durant toute la durée de l'événement (novembre 2015).

- **Exposition des prototypes et maquettes.**

Une exposition, conçue pour être itinérante, se donnera pour objectif de valoriser tant la démarche liée à la refondation de l'école que l'expérience développée par les écoles de design. Elle exposera l'ensemble des prototypes lauréats ainsi que les projets présélectionnés, exposés sous forme de maquette à échelle réduite et/ou de visuels complémentaires, dans le cadre d'une exposition itinérante.

Cette itinérance débutera au Salon des Maires en novembre 2015.

L'enseignant référent, ainsi que les étudiants lauréats et nommés, seront informés en temps utile des différents éléments qu'ils devront produire pour cette exposition.

- **Composition du grand jury**

Le jury sera constitué dès le mois de septembre 2014 et fera l'objet d'une communication auprès des enseignants référents.

- Critères de sélection

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront notamment :

- la pertinence de la problématique et l'audace de la proposition
- la réflexion sur les usages et les pratiques
- la prise en compte de l'espace et de son organisation dans la conception des mobiliers
- l'intelligence constructive et l'expression formelle
- la qualité d'expression et de réalisation des rendus

Avis de concours

Le concours est annoncé par courrier et/ou courriel auprès des directeurs d'établissement et des responsables pédagogiques. Il sera également communiqué sur le site du VIA. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer seront jointes au courrier d'invitation et disponible sur site du MEN et le site du VIA.

- Annonce des résultats

Les nommés (pré-sélectionnés) et les lauréats (sélectionnés pour prototypes) seront avisés par courriel à l'adresse de l'enseignant référent. Les résultats seront rendus publics sur le site du MENESR et le site du VIA.

La remise du Prix Jean Prouvé et sa valorisation s'inscriront dans les grands rendez vous nationaux et internationaux du design en 2015-2016.

- Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement. Les candidats acceptent les règles du concours et, s'ils sont lauréats, s'engagent à suivre personnellement le développement du prototype jusqu'à sa complète réalisation. De plus, les candidats acceptent l'utilisation libre de droits de leurs propositions pour toute promotion et communication relative à l'opération « *Prix Jean Prouvé, le mobilier scolaire de demain* » et une pleine collaboration avec l'organisateur pour en faciliter la promotion.

- Propriété des projets

Les lauréats gardent la propriété intellectuelle de leurs créations. Les projets peuvent faire l'objet, si les candidats le souhaitent, d'un dépôt

destiné à les protéger.
L'organisateur suggère aux candidats de déposer en leur nom une enveloppe Soleau pour prendre date et protéger leurs créations. L'enveloppe Soleau ne donne pas d'exclusivité mais prouve qu'à une date déterminée son détenteur a créé un produit nouveau.
Cette procédure autorise les candidats à poursuivre l'exploitation de leurs créations, même si un brevet est déposé postérieurement par un tiers sur le même sujet.
Organisme assurant cette protection : Institut national de la propriété industrielle (INPI)
www.inpi.fr

Les prototypes réalisés seront la propriété de l'école dont le lauréat est issu.

Au terme du concours, le lauréat et l'école seront libres d'exploiter le projet avec les entreprises et les organismes de leur choix, elles devront simplement en aviser l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'exposition, de publication, et de diffusion des documents fournis par les candidats dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteurs.

3 – planning

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Colloque inaugural | : 27 mai 2014 |
| 2. Mise en ligne des actes site MENESR | : à partir du 10 juin |
| 3. Inscription des écoles site MENERS | : du 2 juillet au 15 Octobre 2014 |
| 4. Déroulement des ateliers | : octobre – novembre 2014 |
| 5. Dépôt des dossiers/projets MENESR | : 10 décembre 2014 |
| 6. Pré-sélection | : 15 décembre 2014 |
| 7. Mise en ligne des projets présélectionnés site MENESR | : 17 décembre 2014 |
| 8. Dépôts des compléments MENESR | : 20 janvier 2015 |
| 9. Jury de sélection des lauréats | : 30 janvier 2015 |
| 10. Mise en ligne de la liste des lauréats | : 30 janvier 2015 |
| 11. Réalisation des prototypes VIA | : février à juillet 2015 |
| 12. Remise des Prix Jean Prouvé Designer's Days | : mai 2015 |
| 13. Exposition au Salon des Maires | : novembre 2015 |
| 14. Salon de Milan | : avril 2016 |

- Contacts

prix.jean-prouve@education.gouv.fr

Les nom et adresse pour envoyer les éléments par courrier postale vous seront précisés par mail en septembre.